

## **Auto-entrepreneurs : tout ce qui change en 2011**

### **Proposition d'éclairage par Alain Bosetti, Président de Planète micro-entreprises**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de nombreux changements sont intervenus pour les auto-entrepreneurs\*.

5 sont particulièrement à noter :

- 1. L'obligation de déclarer le chiffre d'affaires, même si celui-ci est nul.**  
Les auto-entrepreneurs ont dorénavant obligation d'effectuer une déclaration à « 0 euros » les mois ou trimestres où ils n'auront rien encaissé. Un auto-entrepreneur qui ne déclarerait pas un chiffre d'affaires nul ou le déclarerait en retard, pourra être sanctionné par l'administration.
- 2. La sortie automatique du régime avec des délais réduits de 36 à 24 mois.**  
Deux ans sans déclaration de chiffre d'affaires entraînent la perte du bénéfice du régime auto-entrepreneur. L'auto-entreprise est alors automatiquement transformée en entreprise individuelle classique.
- 3. Le calcul du CA au prorata temporis finalement maintenu.**  
Le plafond de chiffre d'affaires à ne pas dépasser est calculé au « prorata temporis ». Ce qui signifie que le plafond de chiffre d'affaires est recalculé en fonction de la date de déclaration en auto-entrepreneur. La suppression de cette règle avait été évoquée en 2010.
- 4. L'élargissement de l'Exonération de Contribution Économique Territoriale (CET).**  
Tous les auto-entrepreneurs sont exonérés de CET pour 3 ans à compter de la date de création de leur activité.
- 5. La Contribution obligatoire pour la Formation Professionnelle (CFP).**  
Les auto-entrepreneurs cotisent désormais pour avoir accès à la formation professionnelle continue. Comme toutes les autres charges payées par les auto-entrepreneurs cette cotisation est calculée en pourcentage du chiffre d'affaires.

**Alain Bosetti, Président de Planète micro-entreprises, revient sur ces changements et vous propose son éclairage :**

*« Le régime de l'auto-entrepreneur est renforcé par ces nouvelles mesures. Les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mesures viennent en réponse à des critiques récurrentes telles que « l'auto-entrepreneur n'est pas un entrepreneur car il ne facture presque pas », « les libertés du régime peuvent entraîner des abus comme le travail au noir ». Elles permettent de ne pas laisser de coquilles vides, d'auto-entrepreneurs inactifs.*

*Il faut néanmoins rappeler que le manque ou la faiblesse du chiffre d'affaires d'une jeune entreprise n'est pas un phénomène créé par l'auto-entrepreneur. Pour mémoire, avant 2009, 30 % des nouvelles sociétés créées cessaient leur activité au bout de 3 ans et 50 % au bout de 5 ans.*

*Les mesures 4 et 5 respectent l'ADN du régime, sa promesse initiale : attribuer à l'auto-entrepreneur des charges proportionnelles à son chiffre d'affaires.*

*Depuis sa création, ce sont près de 700 000 personnes qui ont fait le choix de l'auto-entrepreneuriat et se sont lancées ! Un réel plébiscite, qui confirme l'attente forte des Français en termes de régimes et formules facilitant la création d'entreprise... Comme pour toute nouveauté, il faut laisser le temps à ce statut d'opérer sa « révolution en douceur » et se concentrer sur l'aide au développement des auto-entrepreneurs. Nombreux sont les auto-entrepreneurs qui souhaitent se développer, ce qui leur manque, c'est l'expérience pour le faire » précise t-il.*

\*Pour plus d'informations sur ces changements, Planète auto-entrepreneur propose un dossier dédié : <http://www.planete-auto-entrepreneur.com/autoentrepreneur/ce-qui-change-en-2011.html>

### **A propos d'Alain Bosetti**

Alain Bosetti est Président de Planète micro-entreprises et co-fondateur de Soho Agency, première agence de communication spécialiste du marché des entrepreneurs. Alain possède 30 ans d'expérience acquise à la fois comme manager dans des grands groupes (3M, Compaq, Toshiba, Euro RSCG) puis comme entrepreneur.

### **A propos de Planète micro-entreprises**

Fondée en 1999 par quatre associés : Alain Bosetti, Marie-Pierre Doré, Serge Eberhardt et Mark Lahore, Planète micro-entreprises organise le Salon des micro-entreprises et le Carrefour des auto-entrepreneurs. La société est également l'éditeur des sites internet Place des réseaux et Planète auto-entrepreneur.

Le Salon des micro-entreprises est l'événement national des indépendants, créateurs et dirigeants de petites entreprises. La 13<sup>ème</sup> édition du Salon des micro-entreprises aura lieu les 11, 12 & 13 octobre 2011 au Palais des Congrès de Paris.

[www.salonmicroentreprises.com](http://www.salonmicroentreprises.com)

Le Carrefour des auto-entrepreneurs est le 1er rendez-vous national annuel des auto-entrepreneurs. Sa 2<sup>ème</sup> édition est organisée conjointement au Salon des micro-entreprises les 11, 12 & 13 octobre 2011 au Palais des Congrès de Paris.

[www.carrefour-auto-entrepreneurs.com](http://www.carrefour-auto-entrepreneurs.com)

***Pour aller plus loin, nous sommes à votre disposition pour organiser des RDV téléphoniques ou de visu pour échanger sur ces grands changements 2011.***

### **Contacts presse - Le Public Système**

**Caroline Fichera** - cfichera@lepublicsysteme.fr - 01 41 34 20 99

**Claire Baaklini** - cbaaklini@lepublicsysteme.fr – 01 41 34 20 54